

10^{c.}

Journal du Lot

10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 20
RÉCLAMES 3 ^e page (— d —).....	

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La Conférence de Londres ; un avertissement opportun de M. Poincaré. — M. Nitti, qui voudrait culbuter M. Giolitti renie sa signature. Il trouve le traité de Versailles inique et scélérateur !... — L'effort naval de l'Angleterre, des Etats-Unis et du Japon. — Les nouvelles de Russie.

M. Poincaré poursuit son ardente et patriotique campagne pour que les intérêts de la France ne soient pas davantage sacrifiés à la Conférence de Londres. L'accord de Paris se traduit, de l'avis de tous les experts financiers par une amputation de 45 milliards sur la part qui devait nous revenir.

« Les conséquences financières de cet accord, écrit M. Poincaré, seront très onéreuses pour la France, on n'exusera de le répéter, mais il est nécessaire que l'Allemagne le sache, à un moment où elle crie comme une poule qu'on égorge, alors que c'est à nous qu'on enlève des plumes, et il n'est pas moins utile de mettre la vérité en lumière devant nos alliés, pour qu'ils se disent eux-mêmes que la France, ayant fait en réalité tous les frais de la guerre, a droit à des compensations. »

Donnant donnant ! c'est encore le meilleur moyen de maintenir l'union dans l'Entente, pense M. Poincaré. On nous contraint à un nouveau sacrifice considérable. C'est au tour des Alliés de mettre quelque chose sur la table commune pour alléger les charges particulièrement lourdes de la France qui risque d'être la grande vaincue de la guerre, alors qu'elle a sauvé l'humanité par sa résistance héroïque !...

L'ancien Président de la République ne parvient pas à comprendre le mobile qui a guidé M. Briand lorsqu'il a donné à entendre que la France ne procéderait, en aucun cas, à une opération coercitive à l'égard de l'Allemagne.

C'est pour M. Poincaré un engagement dangereux, personne ne pouvant connaître de quoi demain sera fait ! Et il conclut avec raison : « Assurément, nous aurions grand tort de prendre malgré nos alliés, et même à leur insu, des initiatives particulières, mais nous n'aurions aucune bonne raison de renoncer à une faculté, dont l'abandon total pourrait nous être funeste. »

Tout cela dénote assez clairement que l'accord absolu ne sera pas chose facile à réaliser à Londres. Et pourtant, les Alliés n'obtiendraient rien, s'ils ne sont pas unanimes dans leurs revendications à l'égard de la Prusse toujours prête à exploiter nos divisions....

un peu et M. Nitti en viendra à affirmer que les bandits furent les passagers du *Lusitania*,... si opportunément supprimés par les braves et chevaleresques marins du Kaiser !

Toute folie à des limites, même lorsque le point de départ est une ambition folle et démesurée. M. Nitti atteint ce point extrême de l'odieuse. Personne n'aura d'autre opinion si l'on veut bien se souvenir que M. Nitti lui-même était au pouvoir lorsque furent signés les traités de Versailles, de St-Germain et de Trianon qui forment un tout indissoluble. M. Nitti renie sa signature. Il est normal que ses sympathies aillent aux Boches qui, eux aussi, considèrent les traités comme des chiffons de papier !...

Nous assistons donc à une campagne en règle, savamment menée, contre M. Giolitti par cet ex-Premier qui témoigne d'une singulière impatience. Les socialistes ont commencé l'attaque au début de la semaine. Ils s'efforcent d'exploiter une situation difficile, qui n'est pas l'œuvre du ministère actuel. Peu importe, les ambitieux emploient toutes les armes pour atteindre leur but.

Quel sera le résultat de l'assaut ? Au fond, cela nous intéresse-t-il ? nous n'avons pas à nous immiscer dans les questions d'ordre intérieur de nos voisins. Mais l'assaut étant mené par un politicien qui se prononce contre l'Entente — bien qu'ayant lui-même signé les traités de paix — il ne peut être indifférent pour nous de voir cet homme politique reprendre le pouvoir. Quelle confiance l'Entente pourrait-elle avoir en M. Nitti qui déclare détestable, inique, scélérateur le traité de Versailles !...

Nous n'aurions plus qu'une consolation, c'est, disent les *Débats*, « de penser et de croire fermement que la signature de l'Italie vaut tout de même mieux que celle de son premier ministre ». »

Tandis que la Société des Nations nous parle de désarmement général pour le maintien de la paix universelle, les journaux publient de suggestifs tableaux montrant l'effort des Etats-Unis et du Japon pour créer une flotte égale à celle de l'Angleterre. Actuellement, ces trois puissances ont, comme marine de guerre :

l'Angleterre :	538 unités représentant 1.558.442 tonnes.
les Etats-Unis :	330 — 779.310 —
le Japon :	43 — 340.596 —

Mais lorsque les programmes navals en cours d'exécution pour ces puissances seront terminés, en 1927, la situation sera la suivante :

Ang. :	574 unités 1.665.332 tonnes
E.U. :	438 — 1.609.410 —
Jap. :	152 — 1.048.426 —

C'est à dire que la puissance navale de chacune de ces nations sera, en 1927, sensiblement la même. Il n'en découle pas, nécessairement, une rivalité qui doit se traduire par un conflit. — encore que le sénateur américain Borah ait publiquement exprimé ses craintes si la concurrence navale se poursuit — mais il y a là une situation qui mérite de retenir l'attention de la France. Voici dit l'*Echo de Paris*, la moralité de l'affaire : « Pour peu que les événements suivent leur cours actuel, les problèmes européens risquent de passer au second plan des préoccupations anglaises et américaines. Pour admettre cette conclusion, point n'est besoin de croire vraisemblable un conflit des deux grands Etats de l'Atlantique auquel, pour notre part, nous ne croyons pas : de tenaces disputes suffisent ; mais alors notre politique de 1919, fondée tout entière sur la conception d'une active participation des gouvernements de Londres et de Washington aux affaires du continent appelle de sérieuses corrections. »

A nouveau des nouvelles arrivent de Russie, représentant la situation des bolcheviks comme particulièrement difficile.

Il y aurait conflit entre les communistes et les marins de la Baltique. De Cronstadt, les marins tiendraient Petrograd sous la menace de leurs canons.

En outre, le ravitaillement des villes deviendrait presque impossible, les paysans se refusant à travailler

et à produire contre paiement en un papier qui ne représente plus rien. Tout cela est infiniment probable. Mais il est peut-être excessif d'en conclure à une contre-révolution imminente. Que la contre-révolution soit la seule solution possible pour abattre l'odieuse régime actuel, il se peut. Mais il ne semble pas que nous touchions encore à l'heure du réveil nationaliste russe.

Puissions-nous nous tromper ! A. C.

INFORMATIONS

La prochaine Conférence de Londres

La question de l'audition d'une délégation arménienne par la Conférence préoccupe vivement le Foreign Office qui insistera, assure-t-on, pour que les Arméniens soient entendus. On fera valoir, notamment, qu'étant données les perspectives d'abandon des vilayets de Cilicie par les troupes françaises, il n'est pas possible que le sort des Arméniens de Turquie soit réglé définitivement sans qu'ils soient préalablement consultés, et l'on exprime l'espoir — qui n'est peut-être qu'une suggestion habile — que le gouvernement de Constantinople aura le geste généreux de demander lui-même que cette consultation ait lieu.

Berlin est prêt à désarmer Munich s'y refuse

Une note officielle donne un résumé de la réponse définitive du gouvernement bavarois sur la question du désarmement, réponse dont le texte sera tenu secret. Le gouvernement bavarois répète en substance ses précédentes déclarations à savoir les gardes civiques sont une nécessité pour la Bavière ; le gouvernement d'Empire a tort de commencer le désarmement, sans attendre le résultat de la Conférence de Londres ; le gouvernement d'empire doit porter seul la responsabilité des mesures qu'il prend dans ce domaine.

Une violente manifestation antifrançaise à Leipzig

Une nouvelles manifestation vient de se produire contre les alliés et la France en particulier. Après un meeting tenu à Leipzig, la foule se rendit en cortège à l'hôtel Astoria où résident les officiers de l'Entente. La foule tenta de pénétrer de force dans l'immeuble et n'en fut empêchée qu'avec de grandes difficultés. Les manifestants s'en allèrent enfin, mais en protestant bruyamment contre « la politique de haine de la France ». Ils allèrent ensuite à l'Augustus-Platz. L'un des chefs de la manifestation portait une perche taillée en forme de polence et à laquelle était attachée une poupée habillée de drap bleu et rouge représentant un Français que l'on pendait, et un autre portait une bannière avec l'inscription : « Pendons toutes les pieuvres ennemies au plus prochain bec de gaz. »

Ce défilé fut salué par de grandes acclamations et la joie intense du public. Un agent de police se fraya finalement un chemin à travers la foule pour enlever la perche aux manifestants.

L'institutrice des filles de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris volait

Samedi dernier, dans les magasins du Louvre, un inspecteur s'aperçut qu'une femme déjà âgée, correctement vêtue, accompagnée de deux fillettes, s'emparait d'un pantalon brodé et le dissimulait sous son manteau. L'inspecteur l'appréhenda et, malgré ses protestations, la conduisit, ainsi que les deux fillettes, au commissariat. Interrogée, la « dame » déclara se nommer Elsa Haussmann, être de nationalité allemande.

Les enfants. L'institutrice a été renvoyée en Allemagne.

La paix russo-polonaise n'est pas signée

Un télégramme du correspondant particulier du « Times », à Varsovie contredit une nouvelle d'agence publiée à Londres et à Paris, et suivant laquelle le traité de paix russo-polonais aurait été signé le 9 février.

Les pilliers de camps

La brigade mobile de Lille vient de découvrir après une enquête laborieuse, une bande qui mettait au pillage les camps anglais d'Arc et de Longuenesse. Une dizaine d'habitants de Saint-Omer, d'Arc et de Longuenesse ont été inculpés, après découverte chez eux de plus de 30.000 francs de marchandises.

L'inéligibilité des membres du gouvernement

Mercredi au Sénat, a été déposée la proposition de loi présentée par MM. Massé, Chomet, Merlin, Rabier, Louis David et Soulié ayant pour objet de proclamer l'inéligibilité des membres du gouvernement dans un département autre que celui qu'ils représentent et pour un mandat différé de celui ou de ceux dont ils sont investis. Voici le texte de cette proposition :

Article premier. — Un membre du gouvernement non investi d'un mandat politique ne pourra solliciter un, si un délai de six mois ne s'est pas écoulé depuis la résignation de ses fonctions ministérielles.

Un concurrent sérieux de l'avion

M. Breton a annoncé à l'Académie des sciences qu'un ingénieur français, M. Ehmichen, était parvenu à se soulever de terre et à voler à l'aide d'un hélicoptère, c'est-à-dire, d'un appareil qui ne possède pas de plans en toile, ainsi qu'un avion et n'utilise pas le support élastique que l'air fournit à ces plans.

Tirages Financiers

PANAMA (bons et obligations)	
Le numéro 1.725.633 gagne 500.000 francs ;	
Le numéro 1.943.821 gagne 100.000 francs ;	
Le numéro 1.524.944 gagne 10.000 francs ;	
Le numéro 1.232.981 gagne 5.000 francs.	
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 2.000 francs : 1.388.550 1.120.474 1.609.200 678.549 150.445.	
Cinquante numéros gagnent chacun 1.000 francs.	

Chambre des Députés

Séance du 15 février 1921

Dans la séance du matin la Chambre discute le budget du ministre des finances.

M. Brousse présente dans la discussion générale, des explications sur la liquidation des stocks. Ces explications sont très nettes. M. Brousse rappelle les difficultés qu'il eut à surmonter pour mettre un peu d'ordre dans ces services de stocks qui étaient mis au pillage.

M. DELPORT, soutient un amendement, tendant à réduire de 83.800.000 francs les crédits du chapitre 170 (achats et transports des services des tabacs : 382.818.000 francs) ; M. Delport estime que cette économie peut être réalisée par la culture du tabac en France, en supprimant les trop nombreux achats faits à l'étranger.

Séance du 16 février 1921

Dans la séance du matin la Chambre vote les divers chapitres des budgets des travaux publics et des Beaux-Arts.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute l'affaire des rhums. M. Boret, ancien ministre du ravitaillement explique cette affaire qui, pour lui, paraît toute naturelle.

M. de Castellane, rapporteur de la Commission établit que l'affaire des rhums fut une affaire d'accaparement dont M. Galmot aurait été le bénéficiaire. Le beau-père de l'agent principal de la maison Galmot était chef adjoint du cabinet de M. Boret.

Il réclame des sanctions. M. Galmot, donne des explications sur le marché de rhums qu'il a conclu avec l'Etat, et déclare qu'au ministère du ravitaillement MM. Boret et Vilgrain ne s'entendaient pas. M. Vilgrain avait comme secrétaire un certain Dreyfus qui fut convaincu d'être un repris de justice. M. Simyan réclame également des sanctions contre tous ceux qui ont abusé de leurs fonctions.

Dans la séance de nuit, la Chambre continue la discussion de cette affaire des rhums. M. Simyan affirme qu'une pièce importante du dossier de cette affaire n'a pas été communiquée au juge d'instruction.

Il se plaint, en outre, de ce que la justice classe de trop nombreuses affaires de spéculation, et il reproche à M. Galmot de n'avoir pas payé les millions qu'il doit à l'Etat.

CHRONIQUE LOCALE

Vers la liberté du commerce

Les journaux annoncent que la liberté du commerce du charbon va être décrétée. C'est le premier compte spécial de la guerre qui est ainsi liquidé.

Mais il sera bientôt suivi d'une autre liquidation, et celle-là est attendue avec une grande impatience par les agriculteurs. C'est la liberté de la circulation du blé.

En effet, M. Dior, ministre du commerce, a été entendu par la commission de l'agriculture de la Chambre, sur la question relative à la circulation du blé. Il a indiqué que le gouvernement se préoccupe de rendre libre la circulation du blé et qu'un décret à ce sujet est en préparation.

Diverses mesures, a ajouté le ministre, sont envisagées pour assurer aux cultivateurs la vente des stocks de blé au prix fixé par la loi du 9 août 1920.

Cette mesure aura, il faut l'espérer, pour résultat de modifier, de bonifier la qualité du pain.

Toutes les farines que le ravitaillement a stockées ne sont pas fameuses : et il est des jours où le pain a presque le même mauvais goût que celui que nous avons connu, il y a quelques mois à peine.

On veut, sans doute, épuiser les stocks de farines mélangées : mais ne serait-il pas nécessaire qu'on épurât ces farines ?

Une note parue au *Journal Officiel*, décide la vérification dans les moulins et boulangeries, des stocks de farines.

Sénat

Séance du 15 février 1921

Le Sénat a adopté un projet de loi ayant pour but d'accorder le droit d'exercer la médecine et l'art dentaire sur tout le territoire français aux médecins et chirurgiens-dentistes alsaciens-lorrains diplômés.

On a ajourné la discussion d'une proposition de loi de M. Louis Mar-

